

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2693**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société l'Air Liquide SA - Fourniture et livraison de gaz industriel - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Air Liquide France Industrie

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

**Bureau du 10 octobre 2011****Décision n° B-2011-2693**

objet : **Marché attribué à la société l'Air Liquide SA - Fourniture et livraison de gaz industriel -  
Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Air Liquide France Industrie**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par assemblée générale du 6 mai 2011, il a été approuvé l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions consenti par la société l'Air Liquide SA à la société Air Liquide France Industrie, de son activité de fourniture et de commercialisation de gaz industriels en France.

Le siège social de la société Air Liquide France Industrie est situé au 6, rue Cognacq-Jay 75007 Paris. (n° Siret : 314 119 504 00012).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Air Liquide France Industrie à se substituer à la société l'Air Liquide SA dans le marché communautaire dont elle est titulaire à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné :

- marché n° 11516711 : fourniture et livraison de gaz industriel.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant de transfert du marché n° 11516711 conclu avec la société l'Air Liquide SA et relatif à la fourniture et livraison de gaz industriel au profit de la société Air Liquide France Industrie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.**